



**UNION SYNDICALE
DE LA PSYCHIATRIE**

52 rue Gallieni 92240 Malakoff
tél. 01 46 57 85 85 – fax 01 46 57 08 60
e-mail : uspsy@free.fr – site : www.uspsy.fr

CONGRES ANNUEL de L'USP
18, 19 et 20 mars 2011 à Caen

Motion

Démocratie et contre-pouvoir

La loi HPST bat en brèche la représentation collective des praticiens hospitaliers et délimite désormais leurs responsabilités à la définition de la « qualité des soins ».

Devant ce cadre très restrictif, l'USP appelle les praticiens hospitaliers à s'organiser pour préserver les fonctionnements démocratiques dans les établissements de soins, notamment dans l'élaboration de leur règlement intérieur, et les invite à :

- maintenir un conseil de pôle ou une assemblée générale de pôle ou de service ;
- faire du collège médical une véritable assemblée de proposition et de contrôle ;
- redonner à la commission médicale d'établissement son rôle consultatif et délibératif ;
- promouvoir les conseils locaux de santé mentale afin d'associer l'ensemble des élus, des usagers et des soignants à la construction de la politique de psychiatrie de secteur.